

Présents : Madame Pascale POBLET, maire.

Mesdames Marie GUILLAUD, Lynda CHOROT

Messieurs Laurent GERBAUX, Michel MURDINET, Michel NOEL, Stéphane COING-BELLEY, Philippe PASCAL, Alain BOUCAUT, Robert CECCON

Absents excusés : MM. Corinne FABRE a donné pouvoir à Pascale POBLET, Marion CORVEZ a donné pouvoir à Philippe DESPESE, Jean-Michel ANSELMIER a donné pouvoir à Stéphane COING-BELLEY, Cécile SUPTITZ.

Secrétaire de séance : M. Laurent GERBAUX

Mme P. POBLET ouvre la séance du conseil municipal à 20h45. Le Conseil approuve avec 12 voix Pour le compte-rendu du 10 novembre 2010.

Arrivée de : Philippe DESPESE

Point n° 1. ASSAINISSEMENT

Le Conseil municipal prend connaissance des résultats de l'appel d'offres concernant les travaux d'assainissement du hameau du Vif de la Claire

▪ **Solution de base**

Entreprise BTP CHARVET = 119 770,35

Entreprise ROLANDO = 100 962,95

Entreprise PERRAT = 126 326,37

▪ **Option fonte**

Entreprise BTP CHARVET = 131 870,35

Entreprise ROLANDO = 135 941,95

Entreprise PERRAT = 151 483,37

DECIDE, avec 14 voix Pour de réaliser ces travaux.

DECIDE avec 13 voix Pour et 1 Abstention de réaliser ces canalisations en « fonte ».

DECIDE avec 14 voix Pour de confier la réalisation de ce projet à l'entreprise BTP Charvet.

Des conventions seront signées avec les propriétaires concernés ; une indemnité - au tarif pratiqué pour les autres passages de canalisations - sera versé, soit 1,52 € le mètre.

DECIDE de demander un emprunt pour réaliser ces travaux et dans l'attente des subventions éventuelles. Alain B. suit cette question.

Le Conseil, devant le coût de plus en plus élevé de la réalisation d'un assainissement collectif, coût lié à l'éloignement des derniers hameaux à raccorder et au petit nombre de logement concerné dans ces hameaux, DECIDE de mener une réflexion sur assainissement « autonome » ou « collectif » : quels enjeux ? quel coût ??

La mise en place d'un SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) est rendu obligatoire depuis 2005 et doit être réalisé pour 2012. Il s'agit du contrôle des maisons possédant un assainissement non collectif. Cette vérification sera organisée par la commune, mais sera à la charge des propriétaires concernés ; elle peut être réalisée par des employés communaux (compétences..), une entreprise, en intercommunalité (compétence assainissement). Les travaux éventuel recommandés suite a la vérification seront a la charge des propriétaires. Le dossier SPANC peut lui être réalisé par un stagiaire...

Point n° 2. EMPLOI AATP (Adjoint Administratif Territorial Principale)

Suite à la décision de modifier les horaires de l'emploi AATP avec 29h par semaine, Madame la Maire INFORME le Conseil de l'augmentation conséquente des charges de 3,38 % (Retraite IRCANTEC) à 23 % (CNRACL) et une question en finale : si le salarié ne cotise pas 15 années (ou 10 ??) à la CNRACL il ne peut pas bénéficier de cette caisse et doit faire valoir ses droits auprès de l'IRCANTEC. Il devra dans ce cas rembourser les cotisations. à suivre...

Point n° 3. CONTRAT ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI

La période de 6 mois de la convention - contrat d'accompagnement dans l'emploi - signé avec le pôle emploi prend fin le 07 avril 2010. Il convient de renouveler ou non ce contrat.

Le Conseil DECIDE, avec 14 voix Pour, de renouveler le dit contrat, pour la période restant soit 18 mois à partir du 08 avril 2010. La durée hebdomadaire reste fixé à 20 heures.

Point n° 4. SITE INTERNET

La société Ppyramide de St Egrève a fait une proposition de création pour le site internet. Il s'agit de la même entreprise que Saint-Quentin.

Le devis s'élève à 3 500 € TTC et peut se décomposer ainsi :

Conception et réalisation de la base du site = 1 400 €

Création du logo et cession des droits = 300 €

Option « blog » pour les associations = 130 €

Forfait annuel d'exploitation maintenance du site = 700 €

Inscription liste « news letter » = 75 €

DECIDE avec 14 voix Pour la réalisation de ce site.

DECIDE avec 14 voix Pour d'ouvrir un crédit de 3 500 € pour ce projet ; les crédits seront pris sur l'excédent d'investissement 2009.

Après avoir pris connaissance des modèles de logo adressés – ce logo taille réduite sera repris sur les entêtes de lettre, ARRETE son choix sur le modèle de logo n° 2, avec 6 voix Pour. Les 3 autres modèles obtiennent respectivement 2 voix, 1 voix et 1 voix, et 4 abstentions.

Voir s'il existe des subventions ???

Point n° 5. MUTUELLE – MODIFICATION DES TAUX

Pour information le taux de la Mutuelle Nationale Territoriale s'ont augmentés au 1^{er} janvier 2010. Il passe de 1,14 % à 1,25 %. Répartition actuelle : salarié = 0,86 % et employeur = 0,28 %.

DONNE un avis favorable avec 14 voix Pour, pour une répartition dans les mêmes proportions que précédemment, soit au 1^{er} janvier 2010 : salarié = 0,94 % et employeur = 0,31 %.

Point n° 6. LOGEMENT MAIRIE

Suite à la dernière réunion de travail, DECIDE d'effectuer les travaux nécessaires dans le logement situé au-dessus de la mairie : remise aux normes de l'électricité, chauffage, peinture, sols, ouvertures...

Ce logement pourra être utilisé :

- en partie par la mairie pour bureau, archives
- en partie par les ados, associations et commune pour rencontres, réunions.

1/ DECIDE de solliciter la Préfecture pour l'attribution de la DGE (Dotation Globale d'Equipe) programmation 2010 avec 14 voix pour ; le montant est estimé à 12 000 €

2/ se pose la question de l'utilisation de ces locaux :

- 1 bureau et 1 pièce « archives » pour la Commune
- 1 grande pièce pour les associations, la Commune et mise à disposition des jeunes adultes, grands ados qui souhaitent se rencontrer.

Les problèmes soulevés : bruits, nuisances, horaires, respect, sécurité...

Les avantages : faire un essai à peu de frais, pas une solution à long terme mais pour période hivernale et temporairement dans l'attente de la réalisation d'un projet aux Ramées.

DECIDE d'établir un règlement en partenariat : commune, jeunes et les personnes qui se trouvent proches du logement

L'essai sera effectif lorsqu'un règlement aura pu être établi et signé par les 3 parties.

Vote avec 14 voix Pour.

Point n° 7. REFORME DES COLLECTIVITES LOCALES

Demande de l'Association des Maires Ruraux pour soutenir la motion adoptée

DECIDE de ne pas soutenir la motion adoptée par les Maires Ruraux, avec 6 voix Pour, 8 Abstention.

Point n° 8. ATESAT – CONVENTION 2010

Suite à la demande du Directeur Départemental de l'Équipement, DECIDE de signer la convention 2010 pour l'Assistance TEchnique fournie par les Services de l'État au bénéfice de la Commune de Montaud, avec 14 voix Pour.

La durée de cette convention est de 1 an. Elle peut être renouvelée 2 fois par tacite reconduction.

Point n° 9. MEDECINE PROFESSIONNELLE–RENOUVELLEMENT CONVENTION

Suite à la proposition du Centre de Gestion 38, concernant le renouvellement de la convention « Médecine professionnelle », DECIDE, avec 14 voix Pour, de signer cette convention qui prendra fin le 30 juin 2011. Elle pourra alors être renouvelée pour une durée de 2 ans.

Les cotisations annuelles dues pour ce service sont de 0,45 % du montant des salaires bruts versés.

Point n° 10. QUESTIONS DIVERSES

- **Convention SPA** – DECIDE, avec 14 voix Pour, de renouveler la convention passée avec la SPA Nord-Isère. Il s'agit de la convention de capture et de fourrière dont la redevance pour 2010 s'élève à 0,26 € par habitant (contre 0,21 € par habitant pour la convention simple = accueil et garde des animaux).

- **Terrain des Ramées - Réalisation d'un levé topographique**

Afin d'avancer sur le projet du terrain des Ramées, DECIDE, avec 13 voix Pour, 1 Abstention la réalisation d'un levé topographique. DECIDE de lancer une consultation auprès de 3 géomètres pour connaître le prix de ce travail. FIXE la date de remise des offres au vendredi 26 février 2010, à 12h.

- **Location matériel de la salle – tarif**

Avec 14 voix Pour, DECIDE d'accorder la location de tables et chaises aux particuliers de Montaud – hors location salle – au prix de 30 €, caution = 200 €. Maximum du prêt autorisé : 8 tables, 30 chaises.

- **Clocher – Paratonnerre – Para foudre**

Avis favorable pour la mise aux normes du paratonnerre, la société Bodet fournira un devis pour réalisation en même temps que les travaux de repose des cloches.

Accord pour devis pour pose d'un para foudre 1291,00 € HT (1544,04 € TTC) avec 14 voix Pour

- **Conférence territoriale** – le 29 avril 2010

- **Voirie Communale 2010** - Le devis descriptif et estimatif des travaux à réaliser sur la voirie communale n°5 "des Maîtres aux Etroits", établi par les services de la Direction Départementale des Territoires dans le cadre de sa mission A.T.E.S.A.T., s'élève à 39 160 € HT - soit 46 835,36 € TTC., vote avec 14 voix Pour, Demande à la Maison du Territoire l'attribution d'une subvention dans le cadre des travaux de "grosses réparations aux voies communales".

- **Aide pour déneigement** – M. Pierre Epailly propose son aide pour du déneigement, rentrer du bois... auprès de personnes en difficultés.

- **Fermeture d'une classe** maternelle. Information de l'Inspecteur, transmettre l'information à la CCVI.